

# COMMUNAUTE de COMMUNES du SUD-ESTUAIRE

ARRIVEE  
- 3 NOV. 2009  
Sous-PREFECTURE DE  
SAINT-NAZAIRE

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 28 octobre 2009

**Titulaires présents :** Monsieur HAURY Yannick, Monsieur GUILLOUX Joseph, Monsieur BAHUREL Michel, Monsieur DELEMAR Bruno, Madame MAHÉ Marie-Thérèse, Monsieur TOUSAINT Michel, Monsieur BOUYER Vital, Monsieur GUITTENY Ivan, Monsieur DOUAUD Bernard, Monsieur GUITON Francis, Monsieur JOLLY Claude, Madame LEGRAND Monique, Monsieur CHARRIER Pierre, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur MOREZ Yannick, Monsieur GOURNAY Jean-Pierre, Monsieur FERET Didier, Monsieur BEAULIEU Alain, Madame VALLÉE Ginette, Monsieur BAOUR André, Monsieur GROLLIER Michel, Monsieur BUCCO Bruno, Monsieur FOUCHER Jean-Claude formant la majorité des membres en exercice.

**Titulaires absents excusés :** Monsieur BARREAU André qui a été remplacé par BOURREAU Solange, Monsieur BÉCHU Gaétan qui a été remplacé par Madame DOUSSET Germaine, Monsieur Philippe FOURAGE qui a donné pouvoir à Monsieur BAHUREL Michel, Monsieur CHARBONNIER Raymond qui a donné pouvoir à Monsieur GUITTENY Ivan, Monsieur FERRE Marc qui a été remplacé par Madame LE BERRE Nathalie, Monsieur REVEL Bernard qui a été remplacé par Monsieur BELLEVAIRE Gérard, Madame GARRY Anna, Madame MELLERIN Noëlle qui a donné pouvoir à Madame VALLEE Ginette.

**Suppléants présents :** Madame DOUSSET Germaine, Madame LE BERRE Nathalie, Monsieur BEILLEVAIRE Gérard, Madame BOUREAU Solange.

**Suppléants absents excusés :** Monsieur ROSPABÉ Georges, Monsieur BRUTUS Thierry, Madame BOUTIN Annie, Monsieur BOUYER Jean-Pierre, Monsieur HAMON Samuel.

**Secrétaire :** Bruno DELEMAR.



### VOTE DES TARIFS DE LA REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES – ANNEE 2010

La Communauté de Communes du Sud-Estuaire est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers.

Le 21 octobre 2004 vous avez retenu le principe de l'institution de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères en lieu et place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

L'article 260A du Code Général des Impôts stipule que le service de la redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères peut être inclus au sein du budget général si la Communauté de Communes du Sud-Estuaire ne demande pas l'assujettissement de la TVA.

De plus, comme tous les ans, il convient de fixer les tarifs de la contribution de l'utilisateur au fonctionnement des déchetteries.

Je vous propose donc :

- ✓ d'approuver les tarifs ci-joints pour l'année 2010,
- ✓ de mandater Monsieur le Président à signer tout acte en application de la présente délibération.

#### TARIFS DECHETTERIES 2010/m3

Origine et nature du dépôt	TARIF 2010	TARIF 2009
Provenant des ménages résidant sur la communauté de communes	gratuit	gratuit
Provenant d'une activité commerciale, artisanale, de production ou de fabrication dont le siège est sur le territoire communautaire	14,46 €	12,15 €
Provenant d'une activité commerciale, artisanale, de production ou de fabrication dont le siège est hors territoire communautaire	68,66 €	57,70 €

TARIFS REOM 2010

PARTICULIERS

	2010 19%	rappel 2009
Foyer 1 personne	175 €	147 €
Foyer 2 ou 3 personnes	200 €	168 €
Foyer 4 personnes ou plus	223 €	187 €
Résidences secondaires, gîtes ruraux	200 €	168 €
Chambres d'hôtes	29 €	24 €

CAMPINGS

PERIODE	HIVER	AVANT SAISON	ETE	APRES SAISON	TOTAL				
dates	du 1er octobre au 31 mars	du 1er avril au 30 juin	du 1er juillet au 1er dimanche de sept	du 1er lundi de septembre au 30 septembre					
mois	6	3	2	1	12				
nb semaines	25	13	10	4	52				
Modalités de service possibles						Nombre de passages annuels	Forfait de REOM correspondant 19%	Tarif à l'unité de capacité d'accueil 19%	rappel 2009
Nbre de passages par semaine	1	1	1	1	52	186 €	5,28 €	156 €	4,44 €
	1	3	3	1	98	339 €		285 €	
	2	2	2	2	104	370 €		311 €	
	2	2	3	2	114	401 €		337 €	
	1	2	7	1	125	417 €		350 €	
	1	3	7	1	138	463 €		389 €	
	2	2	7	2	154	525 €		441 €	
	3	3	3	3	156	556 €		467 €	
2	3	7	3	171	585 €	492 €			

COLONIES

PERIODE	HIVER	AVANT SAISON	ETE	APRES SAISON	TOTAL				
dates	du 1er octobre au 31 mars	du 1er avril au 30 juin	du 1er juillet au 1er dimanche de sept	du 1er lundi de septembre au 30 septembre					
mois	6	3	2	1	12				
nb semaines	25	13	10	4	52				
Modalités de service possibles						Nombre de passages annuels	Forfait 19%	Tarif au litre de bacs roulants installés en ordures ménagères, au-delà de 240 litres 19%	rappel 2009
Nbre de passages par semaine	1	1	1	1	52	56 €	0,49 €	47 €	0,41 €
	1	3	3	1	98	104 €		87 €	
	2	2	2	2	104	113 €		95 €	
	2	2	3	2	114	123 €		103 €	
	1	2	7	1	125	127 €		107 €	
	1	3	7	1	138	140 €		118 €	
	2	2	7	2	154	159 €		134 €	
	3	3	3	3	156	169 €		142 €	
2	3	7	3	171	179 €	150 €			

TARIFS REOM 2010

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET ASSIMILES

PERIODE	HIVER	AVANT SAISON	ETE	APRES SAISON	TOTAL					
dates	du 1er octobre au 31 mars	du 1er avril au 30 juin	du 1er juillet au 1er dimanche de sept	du 1er lundi de septembre au 30 septembre						
mois	6	3	2	1	12					
nb semaines	25	13	10	4	52					
Modalités de service possibles						Nombre de passages annuels	Forfait	Tarif au litre de bacs roulants installés en ordures ménagères, au-delà de 240 litres	rappel 2009	
									19%	19%
Nbre de passages par semaine	1	1	1	1	52	127 €	0,49 €	0,41 €	107 €	
	1	3	3	1	98	234 €			197 €	
	2	2	2	2	104	255 €			214 €	
	2	2	3	2	114	276 €			232 €	
	1	2	7	1	125	287 €			241 €	
	1	3	7	1	138	319 €			268 €	
	2	2	7	2	154	362 €			304 €	
	3	3	3	3	156	382 €			321 €	
2	3	7	3	171	403 €	339 €				

PROFESSIONNELS ET ADMINISTRATIONS

PERIODE	HIVER	AVANT SAISON	ETE	APRES SAISON	TOTAL					
dates	du 1er octobre au 31 mars	du 1er avril au 30 juin	du 1er juillet au 1er dimanche de sept	du 1er lundi de septembre au 30 septembre						
mois	6	3	2	1	12					
nb semaines	25	13	10	4	52					
Modalités de service possibles						Nombre de passages annuels	Forfait de REOM correspondant	Prix au litre de bacs roulants installés en ordures ménagères, au-delà de 240 litres	rappel 2009	
									19%	19%
Nbre de passages par semaine	1	1	1	1	52	186 €	0,49 €	0,41 €	156 €	
	1	3	3	1	98	339 €			285 €	
	2	2	2	2	104	370 €			311 €	
	2	2	3	2	114	401 €			337 €	
	1	2	7	1	125	417 €			350 €	
	1	3	7	1	138	463 €			389 €	
	2	2	7	2	154	525 €			441 €	
	3	3	3	3	156	556 €			467 €	
2	3	7	3	171	585 €	492 €				

MAISON DEPARTEMENTALE DE MINDIN

PERIODE	HIVER	AVANT SAISON	ETE	APRES SAISON	TOTAL				
dates	du 1er octobre au 31 mars	du 1er avril au 30 juin	du 1er juillet au 1er dimanche de sept	du 1er lundi de septembre au 30 septembre					
mois	6	3	2	1	12				
nb semaines	25	13	10	4	52				
Modalités de service possibles						Nombre de passages annuels	tarif à la journée réalisée lors de l'année passée	Rappel 2009	
								19%	
Nbre de passages par semaine	1	1	1	1	52	0,23 €	0,19 €		
	2	2	2	2	104	0,33 €	0,28 €		
	3	3	3	3	156	0,44 €	0,37 €		

REDEVANCE PAR DEFAULT

	forfait	rappel 2009
	19%	
forfait particulier	223 €	187 €
forfait professionnels	585 €	492 €

Je vous demande d'en délibérer.

☛ Adopté à l'unanimité

Pour ampliation conforme au registre,

Délibération affichée au siège de la C.C.S.E. le 5 novembre 2009

